



PIA PERF Henri Fabre



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Prestations financées par la Région Sud, la Banque des Territoires  
et des fonds privés.

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Téléphone 04 91 74 07 53

Mél.  
ges.lyc.perrin  
@ac-aix-marseille.fr

74 rue Verdillon  
13010 MARSEILLE

**Le pouvoir adjudicateur :**

**Lycée Polyvalent Jean Perrin  
74 rue Verdillon  
13010 Marseille**

**CFAI PROVENCE  
8 chemin de Capeau  
ZAC de Trigance  
13800 Istres**

**(Achat en copropriété)**

---

**Acquisition d'une machine de fabrication additive  
pour le lycée Jean Perrin (13010 Marseille) et pour le CFAI Provence**

---

**Procédure formalisée d'appel d'offre ouvert en application de l'article  
L2124-2 du Code des Marchés Publics.**

**Date et heure limites de remise des offres : 09-12-2019 à 16:00h**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE



2/7

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché .....	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du marché .....	3
Article 3 - Dispositions générales .....	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution .....	3
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire .....	4
3-5-Délai de validité des propositions .....	4
3-6-Variantes et options .....	4
Article 4 - Dossier de consultation .....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation .....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique .....	4
Article 5 - Présentation des propositions.....	4
5-1-Documents à produire .....	4
5-2-Langue de rédaction des propositions .....	5
5-3-Unité monétaire .....	5
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	5
5-5-Négociation.....	5
Article 6 - Jugement des propositions .....	6
Article 7 - Renseignements complémentaires .....	6

## **Article 1 - Acheteur**

Le pouvoir adjudicateur : Lycée Jean Perrin (13010 Marseille) et le CFAI Provence

Adresse :



Lycée Polyvalent Jean Perrin  
74 rue Verdillon  
13010 Marseille

Téléphone : 04.91.74.29.30

CFAI Provence  
8 chemin de Capeau  
ZAC de Trigance  
13800 ISTRES

Site internet :

3/7

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du marché**

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Fourniture d'une machine de fabrication additive pour pièces métallique, livraison, installation, maintenance, supports de fonctionnement et formation ; pour répondre aux besoins de la formation professionnelle dans le domaine de l'ingénierie mécanique.

Prestations financées par la Région Sud, la Banque des Territoires, des fonds privés.

La forme du marché revêt le caractère d'un achat en copropriété.

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 6 avril 2020.

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée en procédure formalisée d'appel d'offre ouvert en application de l'article L 2124-2 du Code des Marchés Publics.

### **2-3-Forme du marché**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du marché**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **3-2-Durée du marché - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations court à compter du 6 avril 2020 et est fixé comme suit : 1 mois.

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**



Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

4/7 Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-2 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des marchés publics.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes et options**

#### **3-6-1-Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2-Options**

Options possibles

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP.

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

[https : // www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr](https://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr)

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :



577

### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

### **Contenu de l'offre**

- Acte d'engagement (A.E.)
- Un Mémoire technique décrivant les modalités selon lesquelles le candidat réalisera les prestations ainsi que les moyens humains et matériels affectés à la réalisation du marché
- Les Fiches technique des produits proposés

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de

produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

### **5-2-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-3-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent leur proposition sur la plateforme de publication.

### **Dossier dématérialisé sur le site : <https://www.e-marchespublics.com>**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas pris en compte.

### **5-5-Négociation**

Négociation possible

## **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

### **Critères de sélection des candidatures :**

1. Références techniques et financières de l'entreprise candidate
2. Références dans le domaine, objet de la consultation

### **Critères de jugement des offres :**

1. Valeur technique (pondération : 70)  
La valeur technique s'entend :
  - Qualité et évolutivité des produits (50)
  - Qualité des services associés et conditions de livraison (20)
2. Prix des prestations ou des produits (pondération : 30)

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

### **1) Renseignements techniques et techniques**



Correspondant : Monsieur Joël LIABOEUF  
Adresse :

Lycée Polyvalent Jean Perrin  
Plateau technologique  
74 rue Verdillon  
13010 Marseille

Téléphone : 04 91 74 70 54 / 06 01 11 45 03  
Courriel : ddf.perrin13@gmail.com  
Adresse internet : <http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/>

## **2) Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours dans le cadre du présent marché est le Tribunal Administratif de Marseille.

Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le TA de Marseille.

En outre, le candidat peut, jusqu'à la signature du marché par le représentant du Pouvoir adjudicateur, introduire un référé précontractuel sur le fondement de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative, devant le TA de Marseille.

Enfin, les concurrents évincés disposent également d'un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Marseille.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours directement en contactant le TA de Marseille ou la Direction de la commande publique.

